TAILLEBOURG
CITÉ HISTORIQUE DU MOYEN ÂGE
Mairie de Taillebourg

AVIS A LA POPULATION

Le confinement mis en place par le Gouvernement depuis le vendredi 30 octobre implique certains changements dans notre vie quotidienne.

Nous vous rappelons que vos déplacements sont soumis à une attestation de déplacement et qu'en aucun cas vous ne pouvez déroger à ces règles.

La Mairie et l'Agence Postale sont ouvertes aux horaires habituels.

Seules les démarches administratives urgentes (état-civil, urbanisme, école, …) sont gérées par la Mairie. Certains services de l'Etat fonctionnant en télétravail nous ne pouvons vous garantir une gestion optimisée de tous vos dossiers.

Vos déplacements doivent être limités et vous pouvez prendre contact avec la Mairie qui vous donnera les coordonnées des personnes référentes pour faciliter vos déplacements (courses, rdv chez le médecin, ….) et vos démarches administratives.

La Mairie met gratuitement à votre disposition des imprimés d'attestation de déplacement.

- Accueil de la Mairie le lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00
- Dans vos commerces de Taillebourg : Tabac/Presse, Boulangerie Le Fournil de Lenzo, Pharmacie

Le Maire de Taillebourg
Pierre TEXIER